

Bell Canada—Loi

propriétés à Vancouver et d'autres régions de l'ouest du Canada par l'intermédiaire de Daon.

Nous avons toujours cru que l'entrepreneur laborieux est celui qui travaille jour et nuit à mettre au point une meilleure souricière. Les gens font des pieds et des mains pour la lui acheter. Il épargne un peu et avec ses profits, il améliore encore davantage sa souricière. Alors, sa clientèle et ses profits s'accroissent. Tel n'est pas le cas de la société Bell. Depuis qu'elle a capturé une proportion importante du marché des téléphones, elle ne se soucie guère du service offert à beaucoup de ses clients.

Nous sommes nombreux à nous être rendu compte de ce changement d'attitude. Il y a 20 ou 30 ans, la société Bell cherchait à nous être agréable en offrant de meilleurs appareils, de meilleurs services de réparation et ainsi de suite. Mais ce temps-là est révolu. Aujourd'hui, si vous voulez faire réparer votre téléphone, il faut l'apporter au centre téléphonique. Bell Canada ne se donne pas la peine d'envoyer un réparateur voir ce qui ne va pas avec le matériel qui lui appartient, qu'elle exploite ou qu'elle a installé et dont elle tire des bénéfices. Bell Canada ne veut plus se fatiguer à fournir le service qu'elle avait l'habitude d'assurer, mais que les abonnés continuent de payer.

La partie service de l'empire Bell va essayer pour devenir la société réglementée. Les consommateurs pourront toujours continuer de discuter avec le CRTC de la question de savoir si Bell Canada donne le service que la loi exige d'elle et qu'elle fait payer. L'argent que Bell a soutiré et continuera probablement de soutirer de la partie service de son empire, va continuer d'être placé dans d'autres domaines appartenant ou n'appartenant pas à l'industrie des télécommunications. Nous le saurons peut-être, ou peut-être bien que non. Mais le fait est que la partie non réglementée de Bell ne sera pas réglementée. Bell Canada pourra faire ce que bon lui semblera avec ses bénéfices.

En fait, cette réorganisation a eu lieu il y a trois ans. Quand l'homme de la rue veut faire changer une loi, il faut qu'il la fasse changer avant de pouvoir faire ce que lui permettra le projet qu'il a en vue. Mais c'est le contraire quand il s'agit de sociétés multimilliardaires comme Bell. Elles peuvent commencer par faire le changement, en suite de quoi le gouvernement songe à voter une loi pour légaliser ce qu'elles ont fait. Ici, au Parlement, on nous demande de légaliser les changements que Bell a apportés il y a quelque trois ans. Elle a séparé le service de base avec lequel elle a fait ses millions des filiales avec lesquelles elle prévoit de faire de nouveaux milliards.

La réorganisation a pris effet le 28 avril 1983. A ce moment-là Bell Canada n'a fait qu'une vague allusion à des augmentations futures. Le 27 juillet 1983, Bell signalait une augmentation de 40 p. 100 des bénéfices de son premier trimestre de société holding dérèglementée. Grâce au nouveau système, les bénéfices de Bell Canada ont fait un bond de 40 p. 100 en trois

mois. Il n'y a rien que le consommateur puisse faire pour obtenir des tarifs téléphoniques plus équitables, car ce secteur des entreprises de Bell Canada est dérèglementé depuis plus de trois ans.

Bell Canada a mis sur pied une société de fabrication connue sous plusieurs noms, dont *Northern Telecom* et *Bell Northern*. La *Northern Telecom* a fait des recherches sur de nouveaux systèmes de télécommunications. Bien qu'elle fût très riche, Bell Canada ne voulait pas payer pour les recherches. Elle a plutôt sollicité des subventions du gouvernement fédéral pour financer ses recherches qui ont permis de mettre au point d'excellentes inventions qui sont devenues très populaires. *Northern Telecom* et Bell Canada récoltent maintenant les bénéfices des découvertes financées par les Canadiens. Elles ne gardent même pas les emplois au Canada. Par exemple, entre 1976 et 1985, les effectifs de *Northern Telecom* aux États-Unis sont passés de 3 000 à 19 000 employés. Autrement dit, 16 000 nouveaux emplois ont été créés aux États-Unis grâce aux contribuables canadiens qui ont subventionné ces nouvelles inventions.

• (1550)

Bell Canada ne veut pas rendre aux travailleurs canadiens le bénéfice de l'argent qu'ils lui ont fourni par leurs impôts. En d'autres termes, nous ne pouvons même pas compter sur cette nouvelle structure réorganisée pour faire de la recherche utile. On parle beaucoup de dégrèvements fiscaux accordés à ces entreprises aux fins de la recherche et du développement. Même si Bell Canada fait de la recherche par le truchement de l'une de ses filiales, elle n'en fera pas nécessairement bénéficier le Canada.

Il y a un autre problème. Bell Canada ne s'est pas comportée en employeur modèle au fil des années et des décennies.

M. Malone: Qu'en savez-vous?

M. Heap: Ce que j'en sais c'est que mon épouse et un certain nombre de mes amis ont travaillé chez Bell Canada, et qu'ils m'ont mis au courant de leurs conditions de travail. Comme je l'ai dit, Bell n'a donc pas été un très bon employeur au fil des ans. La situation s'est quelque peu améliorée dernièrement quand un véritable syndicat, celui des travailleurs en communications, a pu s'y installer. Ce syndicat a réussi ces dernières années à gagner l'appui de nombreux travailleurs de Bell Canada qui y ont adhéré librement, tandis que le syndicat des travailleurs de l'automobile s'implantait chez *Northern Telecom*. Grâce à la dérèglementation et à cette réorganisation, la compagnie pourra toutefois revenir à ses anciennes méthodes d'affrontement entre patrons et employés. Les hommes et les femmes ordinaires passent toute une journée au travail pour gagner à peine de quoi mettre du pain sur la table. Leur seul recours contre une grande société qui peut simplement fermer son usine, les muter ailleurs et jongler avec leur avenir pour affaiblir leur position et réduire ainsi leur salaire, c'est de se syndicaliser.